





TROPHEE CRAS NAUTIQUE Sports Nautique St Quay Portrieux (SNSQP) Grade 5C 1 et 2 juin 2024 St Quay-Portrieux

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs A utiliser en cas de besoin

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

- 1. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
- 2. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021-2024
 - **1.2** RAS
 - **1.3** RAS
 - **1.4** RAS
 - 1.5 Les règlements fédéraux et le règlement 2024 du championnat de voile habitable du CDV22 seront appliqués
 - 1.6 Règles d'Equipement des Voiliers seront appliquées
 - **1.7** RAS
 - **1.8** RAS

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles à partir de 18h le vendredi 31 Mai 2024 au Yacht Club de SNSQP, lors de la confirmation des inscriptions.

Un groupe WhatsApp sera créé permettant la communication entre le comité de course et les concurrents avant, pendant et après les courses

3 COMMUNICATION

- **3.1** RAS
- 3.2 Pendant qu'il est en course et à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

4.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception *A,B,C ou D* norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

4.2 sont admissibles tous les bateaux du système OSIRIS habitable. Tous les bateaux ayant un certificat OSIRIS valide se verront attribué le coefficient de la carte OSIRIS valide présentée à l'inscription (l'utilisation de cette carte permettant une reconnaissance automatique du bateau et de son skipper doit être privilégiée)

En l'absence de carte, le bateau dépourvu de certificat OSIRIS se verra atrribuer le coefficient en référence à la table des coefficients OSIRIS de l'année en cours (consultation en ligne sur le site de la Ffvoile:

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/HN/FRA/tables/home.asp) Nombre minimum de personnes embarquées sur chaque bateau: 2

4.3 Documents exigibles à l'inscription:

4.3.1

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant" en cours de validée Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

licence Club FFVoile mention « compétition »valide ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

2

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.3.2 Pour le bateau:

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- un certificat d'assurance à jour du bateau ou à défaut une attestation sur l'honneur que le bateau est assuré pour faire les régates
- 4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à SNSQP Esplanade du port 22410 St Quay Portrieux

Afin de simplifier les procédures d'inscription et de permettre l'organisation du diner festif, les concurrents sont invités à renvoyer bulletin d'inscription complet et le règlement avant le 18 mai 2024.

4.5 Les concurrents pourront s'inscrire jusqu'au vendredi 31 mai 2024, 19h30, directement au SNSQP.

Dans ce cas, aucune garantie ne pourra leur être donnée quant à leur possible participation au dîner festif du samedi soir

- **4.6** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- **4.7** les bateaux souhaitant accompagner la course, sans y prendre part, mais en mode rallye devront s'astreindre aux mêmes règles.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

40€ une caution de 20€ par bateau est demandée pour le cagnard, pavillon, la liste des parcours,

5.2 Il est demandé une participation de 15€ par personne pour le repas du samedi soir. Pour des raisons évidentes d'organisation, il est demandé aux participants de déclarer au plus tard le samedi 18 mai 2024, leur intention de se joindre à ce repas. Les concurrents s'inscrivant au dernier moment, le vendredi 31 mai 2024 ne pourront être assurés d'avoir une place lors du diner festif.

6 PUBLICITE

- **6.1** Les bateaux seront être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 L'autorité organisatrice peut fournir les cagnards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.
- 2 classes pourront participer à la course. Les pavillons de classe seront définis lors de la validation des inscriptions et précisés dans lesIC
 - Classe course
 - -Classe grande course comptant pour le Trophée CCI 22

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

RAS

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Dates	Programme	Heures	Lieu
Vendredi 31 mai	 Confirmation des inscriptions Vérification des licences et certificaux médicaux Remise des IC, cagnards et parcours Briefing 	De 18h à 20h	Club house SNSQP
Samedi 1 juin	Emargement	9h00	Club house SNSQP
	Sortie du port	9h30	
	1 ^{er} signal d'avertissement pour manches à suivre (pas de signal d'avertissement après 16h)	10h00	
	Concours d'élégance (1)	18h00	Parade devant le ponton d'honneur au port de St Quay Portrieux
	Soirée festive déguisée	Apéritif à partir de 19h	Locaux de CRAS Nautiques
		Repas à partir de 20h30	Zone commerciale des Islandais (St Quay Portrieux)
Dimanche 2 juin	Emargement sur l'eau sur le canal de la course précisé dans les IC et 1 ^{er} signal d'avertissement pour manches à suivre (pas de signal d'avertissement après 15h	10h00	
	Proclamation des résultats et pot/collation de clôture offert	16h00	Club house SNSQP

(1) Le concours d'élégance est proposé et ouvert à tous les bateaux inscrits à la régate et au rallye; Le thème des déguisements des équipages et de l'apparat du bateau est libre; A 18h, chaque bateau, l'un derrière l'autre, devra faire une boucle de parade devant le ponton d'honneur du port de St Quay Portrieux où un jury, composé de 3 personnes, délibérera; Le jury se prononcera sur son classement lors de la soirée festive, où chaque participant recevra des lots (Attention, les équipages devront rester déguisés lors de la soirée festive)

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

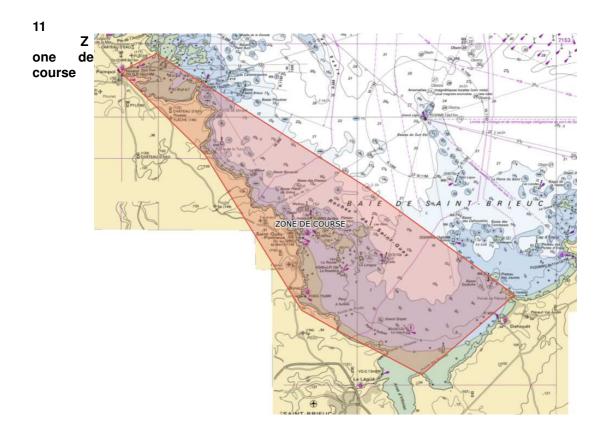
4

- **9.1** Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat valide.
- 9.2 Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du vendredi 31 mai 2024, 18h.
- 9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- **9.4** RAS
- **9.5** Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 (quand ils se présentent au contrôle).

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

VHF obligatoire

Chaque bateau devra prévoir à son bord assez de carburent pour pouvoir rejoindre au moteur le port d'arrivée de la journée



12 LES PARCOURS

Avis de course type habitable – juin 2024

Les parcours seront de types côtiers ou construits.

Une liste des parcours côtiers possibles sera remise avec les IC

Le comité de course se réservera le droit d'énoncer des parcours supplémentaires par

VHF

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement se fera conformément au système de points de l'annexe A des RCV après calcul du temps compensé (temps réel multiplié par le coefficient temps/temps)

Le coefficient CVL (coefficient vent léger) ne sera pas appliqué

14.2 Le nombre courses validées sont nécessaires pour valider la compétition :1

14.3 Le nombre de courses à prendre en compte pour le classement général doit supprimer le plus mauvais résultat dès 5 courses courses.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par les pavillons de la SNSQP bien visibles

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 EMPLACEMENTS

Gratuité du port de St Quay-Portrieux du 25 Mai 2024 au 08 Juin 2024

Une liste des bateaux participants à la régate sera transmise à la capitainerie du port de St Quay-Portrieux

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une

surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix distribués seront des coupes et des lots.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter : regatesnsqp@gmail.com

SEP.

ANNEXE ZONE DE COURSE

